

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

en vue d'un partenariat de diffusion de contenus communicationnels visant à promouvoir la Résilience nationale

Date limite de candidature : 30/11/2026

PRÉAMBULE

La préfecture du Finistère, notamment en charge d'informer des politiques publiques portées dans le territoire, accompagne et coordonne régulièrement le déploiement de dispositifs de communication visant à promouvoir et relayer des messages et dispositifs institutionnels de l'Etat.

Dans le but de renforcer la visibilité de ces dispositifs de communication, la préfecture du Finistère est intéressée à ce qu'ils soient relayés par des partenaires (entreprises, associations, etc), au travers de leurs canaux de communication propres, afin de toucher le plus grand nombre. Cette action de relai, le cas échéant accompagnée d'une production de contenus spécifiques, constitue le partenariat.

Le présent appel à manifestation d'intérêt définit l'objet du partenariat envisagé et précise les conditions et critères d'admission auxquels devront répondre les candidats pour devenir partenaire de l'Etat sur ce dispositif de communication. Indépendamment des conditions précisées dans le présent appel à manifestation, et notamment des éventuels cas de participation financière de la préfecture du Finistère à certains frais de diffusion ou production, il est rappelé que les actions partenariales ne visent aucun caractère lucratif.

Les candidats répondant à la totalité des critères d'admission seront retenus pour être partenaires. Une convention de partenariat devra être signée entre le candidat et la préfecture du Finistère pour définir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du partenariat. Aucune activation du partenariat ne peut intervenir en l'absence de signature de la convention de partenariat.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Campagne : Dispositif de communication sous différents formats (communication digitale, communication papier, audio, vidéo, ...) permettant de relayer directement ou indirectement des messages et dispositifs institutionnels de l'Etat ou des actions d'intérêt général de la préfecture du Finistère sur lesquels figurent les marques et logos étatiques propres à chaque Campagne. Ces Campagnes peuvent être exploitées par le Partenaire dans le cadre de Partenariat Co-Branding ou de Partenariat Relai, en fonction des Campagnes.

Partenariat : différents types de collaboration entre les Parties aboutissant à la création et l'exploitation d'une Campagne. Ces partenariats peuvent prendre la forme de Partenariat Co-Branding ou Partenariat Relai.

Partenariat Co-Branding : type de Partenariat selon lequel la Campagne est conçue, établie, développée, conjointement par la préfecture du Finistère et le Partenaire ou par le seul Partenaire mais validée en tout état de cause par la préfecture du Finistère. Les Campagnes objet des Partenariats Co-Branding sont financées par le seul Partenaire ou cofinancées par le Partenaire et la préfecture du Finistère, selon les Projets mais sont toujours soutenues par la préfecture du Finistère au moyen de la mention de marques et logos étatiques sur la Campagne.

Partenariat Relai : type de partenariat selon lequel la Campagne est mise en œuvre par la préfecture du Finistère et relayée telle quelle par le Partenaire.

ARTICLE 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Préfecture du Finistère souhaite développer une véritable culture de la préparation face aux risques et renforcer la résilience de la population finistérienne.

Le département est particulièrement exposé aux risques météorologiques et naturels. Les événements survenus ces dernières années – tempête Ciaran en 2023, incendies des Monts d'Arrée en 2022, épisodes de fortes chaleurs, coupures d'électricité ou encore événements météorologiques plus récents – rappellent que ces situations peuvent avoir des conséquences concrètes sur la vie quotidienne des habitants.

Dans ce contexte, la Préfecture du Finistère porte une campagne départementale de sensibilisation intitulée « **Quand la tempête arrivera, serez-vous prêt ?** ». L'objectif est d'inciter chacun à anticiper une situation d'urgence, à connaître les bons réflexes et à préparer notamment un **kit d'urgence permettant de disposer de 72 heures d'autonomie**.

La campagne repose sur un dispositif multicanal afin de toucher les habitants dans leur quotidien :

- **affichage dans l'espace public**, notamment dans les abribus et panneaux sucettes des communes partenaires ;
- diffusion d'affiches **A3 et A4** dans les communes ;
- **communication numérique** sur les sites internet, réseaux sociaux, applications et panneaux d'information des collectivités ;
- relais de la campagne par les **101 communes partenaires**, afin de toucher les habitants au plus près de leur lieu de vie ;
- diffusion de contenus pédagogiques permettant de rappeler les bons réflexes avant, pendant et après une situation d'urgence ;
- actions de sensibilisation complémentaires auprès des différents publics du territoire.

L'identité visuelle de la campagne s'appuie sur une photographie de tempête prise à Penmarc'h par le photographe finistérien **Mathieu Rivrin**, afin d'ancrer le message dans la réalité du territoire.

Dans ce cadre, la Préfecture souhaite pouvoir s'appuyer sur des partenaires capables de contribuer à la **diffusion, à la visibilité et à l'appropriation de la campagne par le grand public**, en cohérence avec son identité et ses objectifs.

Cette campagne répond à un enjeu de prévention et de sécurité civile : mieux préparer la population afin de réduire sa vulnérabilité face aux situations de crise.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- **informer** les habitants sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés ;
- **faire connaître les bons comportements** à adopter avant et pendant une situation d'urgence ;
- **encourager le passage à l'action**, notamment par la préparation d'un kit d'urgence 72 h ;
- développer une **culture de la préparation** et de la résilience ;
- permettre à chacun de **mieux se protéger**, soit et ses proches et de faciliter l'action des secours ;
- renforcer la **résilience collective du territoire**, en complément de la préparation des pouvoirs publics et des collectivités.

⇒ **Se préparer avant la crise pour mieux faire face lorsqu'elle survient.**

La campagne s'adresse à l'ensemble de la population finistérienne, avec une attention particulière portée :

- aux **familles**, qui peuvent anticiper les besoins de l'ensemble du foyer ;
- aux **personnes âgées**, potentiellement plus vulnérables lors de certaines situations de crise ;

- aux **jeunes**, afin de développer dès le plus jeune âge une culture de la prévention ;
- aux **élus locaux**, qui jouent un rôle essentiel dans la préparation et l'information des populations.

Une attention particulière est également portée aux personnes susceptibles d'être moins familiarisées avec les risques ou les dispositifs d'alerte, avec la volonté de proposer des messages simples, concrets et directement applicables.

La Préfecture souhaite que le partenariat permette de **donner une portée supplémentaire à cette campagne et de toucher des publics qui ne seraient pas nécessairement atteints par les seuls canaux institutionnels.**

Le partenaire pourra notamment contribuer à :

- amplifier la visibilité de la campagne ;
- relayer ses messages auprès de ses propres publics et réseaux ;
- proposer des formats ou des dispositifs permettant une **sensibilisation concrète et accessible** ;
- favoriser l'appropriation des messages et le passage à l'action ;
- inscrire la campagne dans les usages et les lieux fréquentés quotidiennement par les habitants.

Le partenariat devra conserver une approche **pédagogique, positive et concrète**, centrée sur les comportements à adopter et les moyens simples de se préparer.

L'enjeu est de faire de la résilience un sujet du quotidien et de permettre à chaque Finistérien de se poser une question simple : « **Quand la tempête arrivera, serez-vous prêt ?** »

ARTICLE 3. TYPE DE PARTENARIAT SOUHAITE

La préfecture du Finistère souhaite mettre en place un Partenariat Relai.

La préfecture du Finistère ne souhaite pas participer aux frais de production et/ou de diffusion de la Campagne par le candidat.

ARTICLE 4. PERIMETRE DE LA CAMPAGNE

Période de diffusion de la campagne : 3 octobre au 31 décembre 2026.

Lieu de diffusion : département du Finistère exclusivement.

ARTICLE 5. FORMATS ET SUPPORTS DE LA CAMPAGNE

- **Formats print :**

- A4, A3 et 80 cm x 120 cm ;
- Format abribus soit 118 cm x 174 cm.

→ Canaux de diffusion : affichage dans les lieux d'accueil, panneaux sucettes, abribus.

- **Formats digitaux :**

- 815 x 315 px (bannière de profil réseaux sociaux) ;
- 1080 x 1080 px (format carré publication réseaux sociaux) ;
- 1080 x 1350 px (format portrait réseaux sociaux) ;
- 1080 x 1920 px (format story réseaux sociaux).

→ Canaux de diffusion : réseaux sociaux, site internet, application mobile.

Renvoi vers la page des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/>

ARTICLE 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat s'engage à respecter l'ensemble des conditions de participation au dispositif partenarial, et à apporter les documents de toute nature permettant de démontrer de ce respect. Pour ceux qui sont mentionnés tels quels ci-après, la communication de ces documents est un préalable à la signature de la convention de partenariat.

Les candidats participant à un partenariat en cours ou achevé il y a moins d'un an avec la préfecture du Finistère sont dispensés de communiquer les documents relatifs aux critères d'admission non spécifique au présent partenariat.

Les candidats sont informés que le non-respect de l'une des conditions de participation est susceptible de constituer un manquement grave justifiant la résiliation de la convention de partenariat.

Peuvent candidater les personnes morales :

- attestant être en règle avec leurs obligations fiscales et sociales ;
- attestant être en capacité légale et financière de mener le partenariat, notamment dans les conditions mentionnées aux articles 3, 4 et 5 du présent appel à manifestation d'intérêts.
- attestant ne pas avoir été condamnés en France ou à l'étranger pour des faits contraires aux législations en vigueur en matière de corruption, de fraude, de discrimination et de travail forcé ou de travail des mineurs.

En outre, il est rappelé que la signature de la convention de partenariat mentionnée en préambule emporte engagement au respect de la charte partenariale de l'Etat.

Conditions de participation spécifiques au présent partenariat

Au regard des objectifs et contraintes de la campagne, et notamment des indications données aux articles 2 et 4 du présent appel à manifestation d'intérêt, la préfecture du Finistère précise que les candidats devront justifier :

- d'une capacité de diffusion à l'échelle de la zone géographique mentionnée à l'article 4 ;
- d'une capacité à atteindre les cibles mentionnées à l'article 2 ;
- dont l'activité relève d'un secteur en lien avec l'objet ou les cibles de la campagne.

A l'inverse, ne pourront être retenus les candidats dont la nature de l'activité est susceptible d'apparaître contradictoire avec l'objet de la campagne et d'en perturber la compréhension. L'administration veillera à expliciter le caractère incompatible de l'activité du candidat potentiel et de l'objet de la campagne.

DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures devront être remis avant la date limite indiquée en tête du présent appel à manifestation d'intérêt, de façon dématérialisée sur la page [Démarches numériques](#).

Outre les documents ou informations mentionnés à l'article 6 du présent appel à manifestation d'intérêt, les dossiers de candidature devront contenir :

- les éléments d'identification suivants :
 - le nom et/ou la dénomination sociale de la personne morale ;
 - l'adresse postale ;
 - l'adresse électronique ;
 - le numéro de téléphone ;

- pour une entreprise : le numéro SIRET ou, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine dès lors qu'il est issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD ;
- pour une association : le numéro de déclaration au répertoire national des associations (RNA) ;
- une présentation succincte (2 pages maximum) du candidat, de son ou ses domaine(s) d'activité et de son intérêt pour le projet de partenariat ;
- de premières propositions ou réflexions en termes de projet de diffusion (tous types de partenariats) et de pistes créatives (si projet de partenariat co-branding).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute question concernant le présent appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter la préfecture du Finistère à l'adresse suivante : partenariats.sig@pm.gouv.fr.